

Comité Social et Economique

29, rue Sainte Claire Deville

73300 Saint-Jean-de-Maurienne

<https://www.csetrimet-lrfrt.com>

T +33 (0) 4 79 20 10 24 (secrétariat)

T +33 (0) 4 79 20 10 25 (comptabilité)

Courriel : stephane.nagi@trimet.fr

DEMANDE D'AIDE VACANCES - ANNEE 2026 « VACANCES DANS LA FAMILLE » en FRANCE

CONCERNE UNIQUEMENT LES AGENTS ACTIFS PARTANT EN VACANCES
HORS DU PARC DE LOCATION MIS A DISPOSITION PAR LES CSE

Date de la demande :

NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Service :

Date d'embauche à l'usine ou au LRF :

SITUATION DE L'AGENT : *Rayer les mentions inutiles*

OUVRIER - EMPLOYE (E) - AGENT DE MAITRISE - INGENIEUR - CADRE

⇒ Avez-vous DEJA PERCU UNE AIDE VACANCES en 2026 ? OUI / NON

Si OUI, quel type d'aide vacances et pour quelle durée ? :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE SEJOUR VACANCES

LIEU : DEPARTEMENT :

DATE : Du : au Durée : Semaine (s)

NOM de la FAMILLE D'ACCUEIL :

ADRESSE :

LIEN DE PARENTE AVEC L'AGENT :

Je certifie sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts.

Signature de la famille d'accueil

Signature de l'agent

TOURNEZ →

RESERVE au CSE

Demande reçue le :

ACCEPTEE / REFUSEE

Motif du refus :

MONTANT ATTRIBUE : en CHEQUES VACANCES

Signature CSE

VACANCES DANS LA FAMILLE en FRANCE

L'aide Vacances peut être attribuée par le CSE aux agents partant en vacances dans leur famille, parents, enfants, hors du département où ils résident habituellement.

CETTE AIDE du CSE EST ATTRIBUEE SOUS CERTAINES CONDITIONS :

- 1) Elle est accordée **UNIQUEMENT** au Personnel **ACTIF** et en **AFC**, inscrit à l'effectif de l'usine ou du LRF et étant toujours présent à la date du départ en vacances.
- 2) Les agents partant en Vacances dans les propriétés des CSE (Juillet/Août) ou dans les locations extérieures des CSE (Juillet/Août) ne bénéficient pas de cette aide.
- 3) Les séjours inférieurs à 7 jours ne sont pas pris en considération.
- 4) La durée maximale de l'aide du CSE est de 2 semaines par an.
⊗ **N.B** : Possibilité de prendre 2 fois 7 jours à 2 périodes différentes.
- 5) L'aide du CSE est comptabilisée par semaines complètes (2 x 7 jours).
Exemple : 13 Jours consécutifs donnent droit à une semaine.
- 6) L'aide du CSE est attribuée à un seul agent par famille.
- 7) Les conjoints et enfants ne bénéficient pas de cette aide.
- 8) Les justificatifs des dépenses doivent être d'un montant supérieur à l'aide accordée par le CSE.
- 9) Les agents détachés ou en déplacement dans le cadre de leur travail, ne bénéficient pas de l'aide du CSE.

⇒ JUSTIFICATIFS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- . NOM - Prénom - Adresse et Signature de la Famille d'accueil
- . Factures des péages d'Autoroutes ALLER et RETOUR
- . Attestation (tampon et signature) de la Mairie du Lieu des Vacances

Complément de JUSTIFICATIFS si possible :

- Factures de carburant, factures de restaurants, etc...

N.B - Aucune demande ne sera acceptée sans les justificatifs demandés

➤ **DEPOT DES DEMANDES AVANT LE 31 DECEMBRE 2026**

ATTENTION :

Après contrôle et acceptation du CSE, les chèques vacances devront être retirés au bureau du CSE durant les horaires des permanences (le Mardi ou le Jeudi) une semaine après le dépôt de la demande.

☞ LES DEMANDES INCOMPLETES SERONT REFUSEES

JUSTIFICATIFS

SNCF - AVION	_____
AUTOROUTES ALLER/RETOUR (OBLIGATOIRES)	_____
ESSENCE/GASOIL	_____
RESTAURANTS	_____
<u>DIVERS</u> : Entrées Musées - Parcs de Loisirs - etc	_____
TOTAL DEPENSES	_____

⊗ **N.B** - Nous vous rappelons que le **TOTAL** des dépenses doit être supérieur à l'aide accordée par le CSE.

☆ Vacances Hors Juillet/Août : 60 €uros/Semaine) Maximum

☆ Vacances Juillet/Août : 90 €uros/Semaine) 2 semaines

L'AIDE VACANCES DEMANDEE SERA OBLIGATOIREMENT PAYEE EN CHEQUES VACANCES SUITE AUX RECOMMANDATIONS URSSAF.

Je certifie que les renseignements ci-dessus sont exacts et que j'ai pris connaissance du règlement concernant les Aides Vacances du CSE.

Signature de l'agent

Signature et Cachet

de la Mairie du Lieu de Vacances